

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 21 juin 2018, à 11 h 50.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Harold Noël, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Est absente :

Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2018-64

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 mai 2018

Résolution n° E-2018-65

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Diffusion des procès-verbaux des séances du comité exécutif

Résolution n° E-2018-66

- Transmettre, par courriel, à tous les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, les projets de procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du comité exécutif et ce, dans les jours suivant la tenue de la séance.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Partenariat pour la 2^e Conférence sur le chauffage à la biomasse forestière résiduelle

Résolution n° E-2018-67

- Autoriser le versement d'une contribution financière de 2 000 \$ pour devenir partenaire « argent » de la 2^e Conférence sur le chauffage à la biomasse forestière résiduelle, organisée par le Bureau de promotion des produits du bois du Québec, Vision Biomasse Québec, la Fédération québécoise des coopératives forestières et l'Association canadienne des granules de bois, et qui se tiendra à Québec, le 8 novembre 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-29
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Refonte du site internet de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2018-68

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à retenir les services de l'agence UNIK Média, pour un montant de 22 994,50 \$ (taxes incluses) afin de réaliser une refonte du site Internet de la CMQ, conformément à l'offre de service datée du 31 mai 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-30
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 284-2018 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° E-2018-69

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que :
 - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 284-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies ou objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

- le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 285-2018 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° E-2018-70

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que :
 - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 285-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies ou objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il porte sur les mêmes objets.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT sur le projet de règlement n° 383 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à permettre l'agrandissement de l'entreprise Machitec inc. située à Saint-Marc-des-Carières de la MRC de Portneuf

Résolution n° E-2018-71

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que :
 - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 383 de la MRC de Portneuf, modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à permettre l'agrandissement de l'entreprise Machitec inc. située à Saint-Marc-des-Carières, ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où celui-ci porte sur les mêmes objets.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Planification stratégique pour le développement de la biomasse forestière – Autorisation d'appel d'offres sur invitation

Résolution n° E-2018-72

- Dans le cadre du Forum des élus de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration d'une planification stratégique de développement de la filière de la biomasse forestière pour la région, et ce, pour une somme maximale de 60 000 \$ (taxes incluses).
- Utiliser une somme maximale de 60 000 \$ (taxes incluses), provenant du fonds résiduel de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, pour les dépenses engendrées par l'octroi de ce mandat.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-31
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Gestion des matières résiduelles - Projet pilote sur la récupération dans les écoles – Entente avec Recyc-Québec

Résolution n° E-2018-73

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'entente de partenariat avec Recyc-Québec portant sur un projet pilote de récupération des contenants dans les écoles, se terminant le 31 juillet 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Reconduction et bonification de l'entente pour la réalisation par Mobili-T de plans de gestion des déplacements en entreprises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2018-74

- Accorder à Mobili-T une somme maximale de 40 000 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de plans de gestion des déplacements auprès d'entreprises et d'organismes localisés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour une période de vingt-quatre (24) mois, du 1^{er} juillet

PROCÈS-VERBAL

- 5 -

2018 au 30 juin 2020, ou jusqu'à l'épuisement du montant alloué, selon la première échéance à être atteinte;

- Autoriser la direction générale de la CMQ à signer une entente à intervenir et tout document nécessaire à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-32
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

Projet de recherche « Évaluation comparative des coûts totaux des déplacements selon le mode de transport utilisé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec »

M. Gilles Lehouillier demande à la direction générale de s'assurer que ce projet de recherche ne soit pas un duplicata de l'Étude d'opportunité : Projet d'implantation d'un nouveau lien entre Québec et Lévis.

Résolution n° E-2018-75

- Octroyer à l'Université Laval un contrat de services professionnels de 66 875 \$ (sans taxes) pour la réalisation du projet de recherche intitulé « Évaluation comparative des coûts totaux des déplacements selon le mode de transport utilisé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec », conformément à l'offre de services datée du 11 juin 2018.
- Autoriser la direction générale à signer tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.
- Il est également résolu que la Communauté métropolitaine de Québec mette en place un comité de partenaires (municipalités, MRC) pour accompagner les chercheurs dans leur mandat.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-33
Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires du Forum des élus 2017-2025 – Projet 1.1 « Un Grand Marché branché » - Mise en œuvre

Résolution n° E-2018-76

- Dans le cadre du projet 1.1 « Un Grand Marché branché » de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires du Forum des élus de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :
 - Utiliser une somme maximale de 75 000 \$ (taxes incluses) provenant du fonds résiduel de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale pour ce projet;

PROCÈS-VERBAL

- 6 -

- Procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services d'un consultant spécialisé afin de développer, en concertation avec les partenaires, le contenu (français/anglais) de trois bornes numériques du Grand Marché de Québec mises à la disposition de la région, pour une somme maximale de 65 000 \$ (taxes incluses), conformément à l'appel d'offres;
- Allouer une somme maximale de 10 000 \$ (taxes incluses) pour l'intégration du contenu au logiciel de gestion des bornes numériques;
- Allouer une somme maximale de 10 000 \$ (taxes incluses) pour les frais de fonctionnement des bornes numériques pour l'année 2019;
- Produire au Secrétariat à la Capitale-Nationale une demande d'aide financière pour contribuer à l'élaboration du contenu des bornes numériques.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-34
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires du Forum des élus 2017-2025 –
Projet 1.2 « La Maison agroalimentaire de la Capitale-Nationale » - Mise en œuvre

Résolution n° E-2018-77

- Dans le cadre du projet 1.2 « La Maison agroalimentaire de la Capitale-Nationale » de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires du Forum des élus de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :
 - Utiliser une somme maximale de 50 000 \$ (taxes incluses) provenant du fonds résiduel de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale pour ce projet;
 - Procéder à l'embauche d'une ressource contractuelle (8 à 12 mois) afin d'élaborer, en concertation avec les partenaires, la programmation de trois kiosques-comptoirs mobiles mis à la disposition de la région au Grand Marché de Québec, et assurer la coordination de cette programmation, pour une somme maximale de 45 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2019;
 - Réserver une somme de 5 000 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des kiosques pour l'année 2019;
 - Produire au Secrétariat à la Capitale-Nationale une demande d'aide financière pour contribuer à l'élaboration de la programmation des kiosques-comptoirs mobiles.

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-35
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 7 -

Entente agroalimentaire 2017-2019 - Projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat » - Modification d'une résolution

Résolution n° E-2018-78

- Abroger la résolution n° E-2018-62.
- Dans le cadre du projet 4.1 « Mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à conclure un protocole d'entente avec la MRC de Portneuf pour la mise en œuvre, en 2018, des trois activités régionales suivantes :
 - 1) Rencontrer des entrepreneurs agricoles pour les sensibiliser à l'importance de planifier le transfert d'entreprise et la retraite 8 000 \$
 - 2) Développer et diffuser des outils, sur une plateforme web régionale, destinés aux intervenants qui accompagnent les entrepreneurs agricoles lors du transfert et du démarrage d'entreprise 10 000 \$
 - 3) Réaliser un recueil d'histoires à succès de la relève agricole régionale 17 000 \$

Référence : Rapport décisionnel du 21 juin 2018
Certificat trésorerie : CT-2018-28
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2018-64 à E-2018-78, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE